RÉGLEMENTATION

BERNARD LHOMME

Centralisation des crédits nouveaux à l'habitat consentis aux ménages

LA DIRECTION de la conjoncture de la Banque de France a diffusé, au début de novembre, deux compléments à la convention relative à la nouvelle application «Crédits nouveaux à l'habitat consentis aux ménages» :

cahier des charges méthodologique et informatique des centralisations, qui sera utilisé par les établissements qui choisiront le mode de remise centralisée ;

la liste des succursales départementales de la Banque de France qui participent à cette procédure pour les établissements qui conserveront le mode de remise décentralisée.